

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Maison individuelle

13 rue de l'Ile du Roi - 19100 BRIVE LA GAILLARDE

| A | | | INFORMATIONS GENERALES | | |
|---|----------------|------|------------------------|------|--|
| A. 1 | Date de visite | A. 2 | Propriétaire | A. 3 | Donneur d'ordre |
| | 29/07/2019 | | COMMUNE DE BRIVE | | MAIRIE DE BRIVE Service des Affaires Juridiques |
| A. 4 | | | Bâtiment | | |
| Nature du bâtiment : Maison individuelle Adresse : 13 rue de l'Ile du Roi - 19100 BRIVE LA GAILLARDE Cadastre : Section AT n° 821 | | | | | |

| B | | IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR |
|------|--|-------------------------------|
| B. 1 | Opérateur | |
| | Nom : MICHELEAU JEAN Marie Nom & adresse de l'entreprise : CABINET MICHELEAU JEAN MARIE <div style="text-align: center;">111 CEYRAT 19130 VOUTEZAC</div> | |
| B. 2 | Certification | |
| | Certification: Bureau VERITAS Certification N° certificat de qualification : 8050939 Certification: Qualixpert N° certificat de qualification : 1 C 1269 | |
| B. 3 | Assurance | |
| | Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ N° de police : 55940072 Date de validité : 31-12-2018 | |

| C | DIAGNOSTICS REALISES |
|---|----------------------|
|---|----------------------|

- * *Etat relatif à la présence de termites*
- * *Etat des risques et pollutions*
- * *Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité*

- * *Installation intérieur de gaz condamnée.*

Objet :

Attestation sur l'honneur dans le cadre du nouveau dispositif réglementaire de la mission du diagnostiqueur

- * Je, soussigné, Jean-Marie MICHELEAU, gérant du cabinet AADENA, atteste que l'ensemble des diagnostiqueurs de notre Cabinet répondent aux obligations réglementaires de l'article L.271-6 du Code de la Construction et de l'Habitat, à savoir :

- * tous nos diagnostiqueurs sont certifiés et disposent des moyens et du matériel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier de diagnostics techniques.

- * Le cabinet AADENA répond aux garanties réglementaires d'assurance.

- * notre société s'engage également à n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.



AADENA / CORREZE
MICHELEAU Jean-Marie



ALLIANZ IARD
Direction Opérations Entreprises
Case courrier 3 10 23
50 Esplanade Charles de Gaulle
33061 BORDEAUX CEDEX

ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

MICHELEAU CABINET
111 LIEU DIT LE CEYRAT
19130 VOUTEZAG

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55940072 qui a pris effet le 01/01/2018.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2005 - 1114 du 5 septembre 2005, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclinées aux Dispositions Particulières à savoir :
 - La constat des Risques d'exposition au plomb
 - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
 - Dossier technique amiante
 - Etat de l'installation intérieure d'électricité et de gaz
 - Présence de termites et autres insectes xylophages
 - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
 - Etat des risques naturels et technologiques
 - Mesurage Loi Carrez
 - Mesurage Loi Doulin
 - Contrôle des installations d'Assainissement NON Collectif
 - Cabut des millimètres de copropriété
 - Diagnostic Radon
 - Thermographie des bâtiments
 - Loi S.R.L.U.
 - Certificat des travaux de réhabilitation dans le neuf et l'ancien (Dispositions Robien & Doria)
 - Etat du dispositif de sécurité des piscines
 - Certificat de logement décent
 - Etat des lieux locaux
 - Diagnostic accessibilité handicapés
 - Infiltrométrie
 - Certificat aux normes de surface et d'habitabilité et Prêt à Taux Zéro
 - Etat descriptif de division
 - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
 - Présence de champignons lignivores
 - Formation en rapport avec les activités décrites au contrat (représentant moins de 10% du chiffre d'affaires)
 - Analyse Thermique à l'exclusion de toutes recommandations, préconisations et/ou chiffrages détaillés
 - Sécurité Incendie (représentant moins de 10% du chiffre d'affaires)
 - Diagnostic Plomb dans l'eau
 - Contrôle Thermographique

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (réalisation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait Bordeaux, le 04/12/2018
Pour la compagnie

Allianz Opérations Entreprises Gestion
TSA 1191
33061-CA DEFENSE CEDEX

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Jean Marie MICHELEAU

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

| | Références des arrêtés | Date de Certification originale | Validité du certificat* |
|-----------------------------|--|---------------------------------|-------------------------|
| Amiante sans mention | Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification | 14/08/2017 | 13/08/2022 |
| DPE sans mention | Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification | 05/12/2017 | 04/12/2022 |
| Gaz | Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification | 05/12/2017 | 04/12/2022 |
| Plomb sans mention | Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification | 17/10/2017 | 16/10/2022 |
| Termites métropole | Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification | 14/08/2017 | 13/08/2022 |

Date : 18/10/2017 Numéro de certificat : 8050939

Jacques MATILLON - Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense



cofrac



**CERTIFICATION
DE PERSONNES**

ACCREDITATION
N°4-0087

Une des sites et
portées disponibles
sur www.cofrac.fr

Certificat N° C1269

Monsieur Jean-Marie MICHELEAU

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

| | | |
|---|---------------------------|---|
| Etat des installations intérieures d'électricité | Certificat valable | Arrêté du 6 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. |
| | Du 18/12/2018 | |
| | au 17/12/2023 | |

Date d'établissement le vendredi 23 novembre 2018

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

